



OIC/40-CFM/2013/ST/RES/FINAL

Original : anglais

RESOLUTIONS

SUR

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

(Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable)

ADOPTÉES PAR LA

40^{ÈME} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CONAKRY, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

06-08 SAFAR 1435 H

09-11 DÉCEMBRE 2013

RESOLUTION NO.1/40-S & T
SUR
LES QUESTIONS RELATIVES A LA SCIENCE ET A LA TECHNOLOGIE

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant à la Vision1441 H de l'OCI pour la science et la technologie adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue en octobre 2003 à Putrajaya et au Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Tenant compte des résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, notamment la résolution n° : 1/39-S&T sur les questions relatives à la science et à la technologie, adoptée par la 39^{ème} session tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti;

Gardant à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue les 14 et 15 aout 2012 à La Mecque et de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6 et 7 février 2013 au Caire;

Se félicitant du lancement des rapports nationaux au titre du projet relatif à l'Atlas des sciences et de l'innovation du monde islamique sur l'Egypte et la Malaisie lors de la 12^e session de la Conférence islamique au Sommet tenue au Caire et sur le Kazakhstan, lors du 8^e Congrès de l'Innovation du Forum économique d'Astana 2013, tenu le 24 mai 2013, ainsi que du progrès accomplis dans la mise au point d'autres rapports de pays en cours de préparation;

Prenant note avec satisfaction des plans nationaux et des mesures prises par les États membres pour la promotion et le renforcement de la science, de la technologie, de l'innovation et de la recherche et des progrès encourageants enregistrés en termes d'amélioration des indicateurs clés de la STI dans les Etats membres de l'OCI depuis 2005;

Saluant le rôle du COMSTECH et les contributions du SESRIC, de la STIO, de la BID, de l'ISESCO et de la CICI dans le domaine du développement et de la promotion de la science et de la technologie dans le monde islamique;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et les secteurs de l'environnement (OIC/40-CFM/2013/ST/SG-REP):

1. **INVITE** les États membres et les institutions pertinentes de l'OCI à poursuivre et à renforcer davantage leurs programmes et activités pour la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris les efforts pour s'insérer dans le cadre de la politique en matière de STI, la promotion de la R&D, les liens université-industrie, la collaboration en matière de projets conjoints dans le domaine de la R&D, les partenariats publics-privés et les mesures pour renforcer le financement de la R&D;
2. **SE FELICITE** de la reconstitution du Groupe de travail pour la Vision 1441H et le Programme d'Action décennal et invite le COMSTECH à convoquer dans les meilleurs délais la réunion du Groupe de travail en vue de renforcer la mise en œuvre du Programme d'Action décennal et la Vision 1441H;
3. **INVITE** le Secrétariat du COMSTECH à étudier et à prendre les mesures nécessaires, en conformité avec la décision de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6 et 7 février 2013 au Caire, pour organiser un Sommet islamique sur la science et de la technologie sous l'égide du COMSTECH.
4. **ATTEND AVEC INTERET** l'achèvement rapide des divers rapports aux différents stades de préparation au titre du projet relatif à l'Atlas des sciences et de l'innovation du monde islamique.
5. **APPELLE** la Banque islamique de Développement à continuer de soutenir les centres d'excellence de S&T sélectionnés dans le monde islamique pour atteindre les normes de classe mondiale.
6. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION N° 2/40-S&T
SUR
LES QUESTIONS RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant à la Vision1441 H de l'OCI pour la science et la technologie adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue en octobre 2003 à Putrajaya et au Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Tenant compte des résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, notamment la résolution n° : 1/39-S&T sur les questions relatives à l'enseignement supérieur, adoptée par la 39^{ème} session tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti;

Gardant à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue les 14 et 15 aout 2012 à La Mecque et de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6 et 7 février 2013 au Caire;

Rappelant les résolutions et décisions adoptées par les conférences islamiques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, y compris ceux adoptés par la 6^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique (Khartoum, 20-21 novembre 2012);

Prenant note avec satisfaction des plans et des mesures adoptés par les États membres pour promouvoir l'enseignement supérieur et l'assurance qualité nationaux, de l'augmentation des investissements dans le secteur de l'enseignement supérieur, de l'accroissement significatif du nombre des publications de recherche dans les Etats membres de l'OCI et l'inclusion de 18 universités des Etats membre de l' sur la liste des 400 premières universités de classe mondiale dans le supplément de classement de la QS au titre de l'année 2012;

Saluant le rôle du COMSTECH et les activités menées par le SESRIC, l'ISESCO et la BID pour la promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les Etats membres;

Gardant à l'esprit le rôle important de l'IUT, de l'UIO, de l'UIN et de l'UIIM dans la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement;

Se félicitant du bon déroulement du programme d'échanges éducationnel de l'OCI et notant avec satisfaction que sur un nombre total de 225 bourses offertes aux niveaux universitaire, postuniversitaire et doctoral dans le cadre de ce programme, un nombre total de 163 candidats ont jusqu'ici été sélectionnés pour des études dans diverses universités dans les États membres de l'OCI;

Exprimant sa profonde gratitude aux différentes universités publiques et privées des États membres de l'OCI participant au programme d'échanges éducatifs;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/40-CFM/2013/ST/SG-REP):

1. **INVITE** les États membres et les institutions pertinentes de l'OCI à poursuivre et à renforcer davantage leurs programmes et activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris les efforts pour améliorer les programmes, les facultés, les réseaux existants entre les établissements d'enseignement supérieur, la promotion de projets de recherche conjoints, les facilités d'apprentissage à distance, les programmes de bourses, le rôle des universités de l'OCI, le rôle des centres d'excellence, les programmes de formation professionnell.
2. **EXHORTE** tous les États membres à poursuivre leurs efforts en vue de la mise en œuvre du document sur les indicateurs clés de performance pour assurer la qualité de l'enseignement supérieur et prend note de la décision de la 6^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Khartoum, 20-21 novembre 2012) de créer un Comité d'accréditation de haut niveau de qualité pour les États membres de l'OCI et de proposer le Royaume d'Arabie Saoudite à sa présidence.
3. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, de maintenir à l'étude la performance des universités affiliées de l'OCI et de soumettre des rapports annuels au sujet de ses études.
4. **INVITE** les États membres de l'OCI à encourager activement l'enseignement supérieur et les institutions de recherche tant du secteur public que privé et de collaborer étroitement avec l'OCI pour le renforcement et la promotion du programme d'échange éducationnel de l'OCI, y compris les offres de bourses à travers le Secrétariat général de l'OCI.
5. **REAFFIRME** son appui aux efforts déployés par la Banque Islamique de Développement (BID) en vue de contribuer à la création d'une université islamique internationale à Kaboul en Afghanistan, ainsi qu'aux efforts consentis par la Banque pour mobiliser les ressources financières à cet effet ;

6. **INVITE** tous les États Membres à participer activement à la 7^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique qui se tiendra en 2014 au siège de l'ISESCO à Rabat, Royaume du Maroc.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION N° 3/40-S&T
SUR
LES QUESTIONS RELATIVES A LA SANTÉ

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant au Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Rappelant la résolution n° : 3/39-S&T sur les questions relatives à la santé adoptée par la 39^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti, République de Djibouti ;

Rappelant les résolutions et décisions adoptées par les sessions de la Conférence islamique des ministres de la Santé et le Comité de pilotage sur la santé, y compris celles adoptées par la 4^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de la santé (Djakarta, 22-24 octobre 2013) et les 6^{ème} et 7^{ème} sessions du Comité de pilotage sur la santé (Djakarta, 23-24 avril 2013 et 21 octobre 2013, respectivement) ;

Se félicitant de la décision de la tenue de la 5^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de la Santé, en 2015 en Turquie ;

Se félicitant en outre de la finalisation du Programme d'action stratégique de l'OCI en matière de santé (OCI-SHPA) 2014-2023 et de son plan de mise en œuvre ;

Remerciant la Malaisie pour avoir accueilli la première réunion technique de l'OCI sur le développement et l'harmonisation des normes des produits pharmaceutiques et des vaccins (OIC-DHSPV), qui s'est tenue le 1^{er} et le 2 octobre 2012, à Kuala Lumpur ;

Prenant note avec satisfaction du Plan d'action biennal du Comité technique sur le développement et l'harmonisation des normes des produits pharmaceutiques et des vaccins approuvé par la 6^{ème} réunion du Comité de pilotage sur la santé ;

Prenant également note de l'élaboration d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour réaliser l'autosuffisance en matière de production de vaccins par les fabricants de vaccins des pays membres de l'OCI ;

Exprimant son appréciation à la République d'Indonésie, co-présidente du Groupe de haut niveau de l'ONU de personnalités éminentes sur le programme de développement post-2015, en vue de l'élaboration d'un document sur la contribution de l'OCI au programme de développement post-2015;

Se félicitant par ailleurs, du partenariat entre l'OCI, la Banque islamique de Développement et le gouvernement des Etats-Unis, d'une part et les gouvernements du Bangladesh et du Mali, d'autre part, ainsi que la participation de l'Académie islamique internationale du Fiqh (AIIF) dans les activités de plaidoyer pour réduire le taux de mortalité maternelle et infantile;

Prenant note avec satisfaction de l'état d'avancement du projet de coopération OCI-BID-AIEA sur le soutien aux efforts des pays africains pour lutter contre le cancer;

Se félicitant des efforts de l'Afghanistan, du Nigéria, du Pakistan, de la BID et de ses partenaires internationaux pour éradiquer la poliomyélite, appuyés par les initiatives régionales et sous-régionales des autres Etats membres ;

Saluant l'AIIF pour la publication de la deuxième déclaration sur le caractère obligatoire de vaccination contre la polio ;

Prenant note avec satisfaction des plans et mesures adoptés par les États membres pour renforcer leurs systèmes nationaux de santé publique, y compris les mesures de prévention et de lutte contre les maladies, d'amélioration de la santé maternelle et infantile et de promotion de l'autosuffisance en matière de production et de fourniture de médicaments et de vaccins;

Se félicitant de la coopération en cours entre l'OCI et les partenaires internationaux comme l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite (IMEP), le Partenariat halte à la tuberculose, Le Partenariat Roll Back Malaria, l'UNICEF, le FNUAP et l'Alliance GAVI;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/40-CFM/2013/ST/SG-REP):

1. **INVITE** les États membres à mettre en œuvre les résolutions et déclarations adoptées par la Conférence islamique des ministres de la Santé.
2. **PRIE** le Comité de pilotage sur la santé à surveiller, avec l'aide du groupe de travail mis en place à cet effet, les efforts de coordination des États membres, des institutions de l'OCI et des organisations internationales pour mettre en œuvre le Programme d'action stratégique de l'OCI sur la santé 2014-2023.

3. INVITE tous les Etats membres et institutions de l'OCI ainsi que les Organisations internationales membres du Comité directeur de l'OCI sur la santé à participer activement à la deuxième réunion technique de l'OCI sur le développement et l'harmonisation des normes des produits pharmaceutiques et des vaccins (OIC-DHSPV), qui se tiendra à Kuala Lumpur, les 25 et 26 novembre 2013.
4. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI de poursuivre la coordination avec les fabricants de vaccins de l'espace de l'OCI et de la BID en vue de la promotion de l'autosuffisance en matière de production de vaccins, de manière à augmenter la couverture vaccinale.
5. **ENCOURAGE** les Etats membres à coopérer avec les autres Etats membres qui demandent à s'assurer que la qualité des vaccins achetés soit conforme aux normes internationales.
6. **SOULIGNE** qu'en appui aux efforts nationaux en matière de développement dans le domaine de la santé, un environnement international favorable, garantissant un accès universel, non discriminatoire, rapide et abordable, aux médicaments, aux vaccins, aux équipements, aux technologies, aux connaissances, à l'information, ainsi qu'à d'autres commodités, est indispensable pour dispenser des prestations sanitaires complètes aux femmes, aux enfants, aux adolescents, aux personnes âgées et autres groupes vulnérables.
7. **ENCOURAGE** les États Membres à participer et à contribuer au projet conjoint OCI-BID-AIEA sur le soutien aux efforts des pays africains pour lutter contre le cancer.
8. **EXHORTE** les États membres à renforcer la coopération dans le domaine de la formation sur la santé et l'éducation, notamment, en offrant des bourses d'études dans le domaine de l'éducation sanitaire dans le cadre du « Programme d'échanges éducatifs de l'OCI: Promouvoir la solidarité à travers l'académie ».
9. **DEMANDE** à tous les États membres de poursuivre leurs efforts visant à accroître la couverture vaccinale et de s'assurer que tous les enfants sont vaccinés contre les maladies évitables, notamment la poliomyélite.
10. **EXHORTE** les États membres à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir un style de vie sain et renforcer le contrôle des maladies non transmissibles comme l'obésité, le diabète et les maladies cardio-vasculaires.
11. **ACCUEILLE favorablement** l'adoption par l'OMS du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac et invite les Etats membres de l'OCI à signer et à ratifier ce Protocole dans les meilleurs délais possibles, afin de mieux

- conjuguer leurs efforts dans la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac ;
12. **DEMANDE** aux donateurs potentiels, y compris les Etats membres de l'OCI à participer généreusement à l'IMEP et au Fonds mondial pour soutenir les activités contre la poliomyélite, le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.
 13. **SOULIGNE** l'importance de la nutrition de la mère et de l'enfant en tant qu'une des questions majeures de santé publique dans l'espace de l'OCI, dans le domaine de la santé.
 14. **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI et à la BID de poursuivre leur coordination avec l'USAID pour la mise en œuvre des activités dans le cadre des projets conjoints sur la protection maternelle et infantile au Bangladesh et au Mali.
 15. **DEMANDE** à la République d'Indonésie de poursuivre ses efforts en vue de l'élaboration du document sur la contribution de l'OCI au programme de développement post-2015.
 16. **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres de l'OCI à œuvrer à coordonner leurs positions sur les points d'intérêt commun, en marge des Sessions des organes directeurs de l'OMS, à l'instar de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil d'Administration, ainsi que de l'organe directeur de l'ONUSIDA, à savoir le Conseil de Coordination du Programme ;
 17. **INVITE** tous les États Membres à participer activement aux activités de l'OCI et de ses institutions dans le domaine de la santé, y compris la Conférence islamique des ministres de la santé (CIMS).
 18. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 4/40-S&T**SUR****LES QUESTIONS DE L'ENVIRONNEMENT**

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant au Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Réaffirmant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, notamment la résolution n° : 3/39-S&T sur les questions relatives à l'environnement adoptée par la 39^{ème} session tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti, République de Djibouti;

Gardant à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue les 14 et 15 aout 2012 à La Mecque et de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6 et 7 février 2013 au Caire;

Tenant compte des résolutions de la 5^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement tenue les 17 et 18 mai, 2012 à Astana, au Kazakhstan, et de la Déclaration islamique sur le développement durable (dans le cadre de la participation du monde islamique au Sommet de Rio+20), adoptée par la Conférence;

Prenant note avec satisfaction des plans et mesures adoptés par les États membres pour protéger l'environnement et relever les défis du changement climatique;

Soulignant l'importance d'un processus de négociation intergouvernementale transparent et inclusif au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs du développement durable et du programme de développement post-2015;

Réaffirmant que le développement durable, en accord avec les résultats du Sommet de Rio +20, doit être une des priorités essentielles dans le cadre du programme de développement post-2015 avec d'importants moyens d'exécution soutenus par les ressources requises;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/40-CFM/2013/ST/SG-REP):

1. **INVITE** les États membres à mettre en œuvre les décisions, résolutions et recommandations de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement, y compris la 5^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement tenue les 17 et 18 mai 2012 à Astana, au Kazakhstan.
2. **SOULIGNE** la nécessité d'une coopération mondiale robuste, surtout pour les pays les plus vulnérables aux conséquences négatives du changement climatique, y compris un financement additionnel, adéquat et prévisible, un transfert et un développement des technologies ainsi qu'un renforcement des capacités des pays en développement par les pays développés, en vertu de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. L'octroi d'un financement devrait s'ajouter aux engagements existants en faveur de l'aide publique au développement.
3. **INVITE** les États membres à entreprendre des consultations et à coordonner leurs positions pour relever efficacement les défis induits par les changements climatiques et la détérioration des conditions environnementales, à développer des politiques environnementales et à allouer les ressources humaines, techniques et économiques nécessaires à cet effet, afin d'apporter une contribution unifiée substantielle à ces processus.
4. **INVITE** les Etats membres à poursuivre de manière coordonnée leur engagement et leur participation au processus de finalisation d'un ensemble d'objectifs de développement durable et de son intégration dans le programme de développement post-2015.
5. **DEMANDE** au COMSTECH d'accorder une attention particulière à la promotion de la coopération entre les États membres et les institutions concernées de l'OCI dans des domaines comme la protection de l'environnement, les énergies renouvelables et les technologies vertes et l'utilisation efficace de l'expertise existante dans les États membres dans ces domaines.
6. **Demande** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°5/40-S&T

SUR

LA VISION DE L'EAU DE L'OCI

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant au Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Réaffirmant la résolution No. : 5/39-S&T sur la Vision de l'Eau de l'OCI adoptée par la 39^{ème} session tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti, République de Djibouti;

Gardant à l'esprit les communiqués finaux adoptés par la 4^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue les 14 et 15 aout 2012 à La Mecque et de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6 et 7 février 2013 au Caire;

Prenant note de la résolution et recommandations de la première Conférence islamique des ministres chargés de l'eau (Istanbul, Turquie, 5 - 6 mars 2012) qui a adopté la Vision de l'eau de l'OCI;

Soulignant l'importance de la coopération entre les Etats membres de l'OCI pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI, y compris la coopération pour assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OIC/40-CFM/2013/ST/SG-REP):

1. **SE FELICITE** de la nomination de points focaux nationaux chargés de coordonner la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI par un grand nombre d'États membres et demande aux États membres qui ne l'ont pas encore fait, à communiquer le plus tôt possible, les coordonnées de leurs points focaux respectifs au Secrétariat général de l'OCI.
2. **ATTEND** avec impatience la convocation rapide de la réunion des points focaux nationaux à envisager des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI, y compris l'échange et le partage des connaissances, les activités de collaboration en matière de recherche, d'élaboration de politiques et de de soutien à la gestion, parmi les centres du savoir de l'OCI sur l'eau, le

renforcement des capacités et le développement de réseaux de sensibilisation et l'organisation de forums et de conférences spécialisées.

3. **SE FELICITE** de la création par le SESRIC d'un portail Web sur les ressources en eaux pour recueillir des informations auprès des États membres sur leurs besoins et offres de coopération et le développement à cet effet, d'un questionnaire spécifique sur le renforcement en matière de gestion de ressources en eau et **incite** les États membres à échanger les informations avec le SESRIC, en cas de besoin.
4. **INVITE** les États membres à utiliser les possibilités de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines disponibles dans le cadre du Programme du SESRIC relatif au renforcement des capacités de gestion des ressources en eau (Water-CaB) et qui vise à faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays membres dans le domaine de l'eau et à contribuer ainsi à la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI.
5. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'offre de la République de Turquie d'accueillir la 2^{ème} session de la Conférence islamique des ministres chargés de l'eau en 2014 à Istanbul.
6. **SE FELICITE** de l'initiative du Tadjikistan, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la désignation de l'année 2013 comme « Année internationale de la coopération sur l'eau » et invite les États membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de la coopération sur l'eau.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RÉSOLUTION N°. 6/40-S&T

SUR

LES ACTIVITES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (COMSTECH)

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant à la Vision 1441 H de l'OCI pour la science et de la technologie adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue en octobre 2003 à Putrajaya et le Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Gardant à l'esprit les résolutions adoptées par les sessions successives du Conseil des ministres des Affaires étrangères, dont la résolution n° : 6/39-S&T sur les activités liées à la mise en œuvre des décisions du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) adoptées par la 39^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti;

Consciente également de la recommandation de la 29^{ème} réunion du Comité exécutif du COMSTECH tenue à Bakou les 25 et 26 novembre 2011;

Appréciant le gouvernement du Pakistan pour son soutien continu au COMSTECH ainsi que le coordinateur général et le Secrétariat de COMSTECH pour la coordination et la gestion efficace des affaires de COMSTECH;

Saluant le COMSTECH pour ses activités et programmes dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement dans le monde islamique;

Se félicitant de l'initiative du COMSTECH de lancer le réseau de l'enseignement supérieur (RES);

Ayant examiné le rapport du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (OIC/40-CFM/2013/COMSTECH/CG-REP):

1. **INVITE** le COMSTECH à prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coordination et l'intégration des activités des institutions de S&T dans le système de l'OCI et développer des lignes directrices à cet égard.

2. **DEMANDE** au Secrétariat du COMSTECH d'organiser une réunion du Groupe de Travail reconstitué sur la Vision 1441H pour la S&T et le Programme d'Action décennal en vue de développer une stratégie coordonnée pour la mise en œuvre de la Vision 1441 H de l'OCI pour la science et de la technologie et le Programme d'Action décennal.
3. **INVITE** le Coordinateur général à prendre des mesures pour une plus large diffusion des informations du réseau de l'enseignement supérieur (RES) pour que les autres Etats membres de l'OCI puissent bénéficier de cette importante initiative, étant entendu que le réseau doit se concentrer sur la diffusion de l'éducation, sans décerner des diplômes d'enseignement.
4. **INVITE** le Secrétariat du COMSTECH à étudier et à prendre les mesures nécessaires, en conformité avec la décision de la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6 et 7 février 2013 au Caire, pour convoquer dans le courant de l'année 2013, un Sommet islamique sur la science et de la technologie sous l'égide du COMSTECH.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**RÉSOLUTION NO. 7/40-S&T
SUR**

LES ACTIVITES DES UNIVERSITÉS DE L'OCI

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant à la Vision 1441 H de l'OCI pour la science et de la technologie adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue en octobre 2003 à Putrajaya et le Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Réaffirmant la résolution n° : 7/39-S&T sur les activités des universités affiliées de l'OCI adoptée par la 39^{ème} session tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti, République de Djibouti;

Se référant également aux résolutions adoptées par la 6^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique tenue les 20 et 21 novembre 2012, à Khartoum, République de Soudan;

Exprimant sa profonde gratitude aux gouvernements du Bangladesh, de la Malaisie, du Niger et de l'Ouganda pour leur soutien continu aux universités affiliées respectives de l'OCI;

Exprimant sa gratitude aux États Membres de l'OCI pour leur soutien et leur assistance aux universités de l'OCI, y compris la contribution au *waqf*;

Ayant examiné les rapports sur les activités de l'IUT, IUIU, IUN et IIUM présentés par le Vice-chancelier de l'UIT, recteurs de l'U'IN, de l'UIO et de l'UIIM:

1. **EXHORTE** les universités affiliées de l'OCI à accorder plus d'attention à la recherche dans les domaines liés aux besoins des États membres et à diffuser les résultats des recherches aux bénéficiaires potentiels.
2. **DEMANDE** aux universités affiliées de l'OCI de mettre en œuvre le document sur les indicateurs clés de rendement pour la réalisation des normes élevées de qualité de l'enseignement supérieur.
3. **INVITE** les universités affiliées de l'OCI à poursuivre une coopération fructueuse dans le cadre des protocoles d'accord signés avec d'autres institutions de renom.

4. **LANCE** un appel aux Etats membres pour fassent des donations généreuses aux universités affiliées de l'OCI pour le développement de leur infrastructure et d'autres besoins spécifiques;
5. **SE FELICITE** du soutien financier fourni par le Fonds de Solidarité Islamique (FSI) à l'IUN et à l'UIU et encourage le FSI à continuer d'apporter son soutien à ses universités ;

L'Université islamique de Technologie (UIT)

6. **ENGAGE** les États Membres à verser intégralement et en temps opportun leurs contributions annuelles à l'UIT.
7. **Prie instamment** l'IUT de se conformer aux recommandations de l'organe de contrôle financier visant à améliorer sa performance ;
8. **ENCOURAGE** l'UIT à continuer à mener des formations de courte durée, en particulier dans les domaines des technologies de pointe et des nouvelles technologies, pour le personnel de la catégorie professionnelle en tenant compte des besoins des États membres, et à raffermir, à cet égard, ses relations avec les Centres d'Excellence dans les Etats membres de l'OCI ;
9. **EXHORTE** l'UIT à accélérer la construction d'un foyer pour étudiantes afin de permettre l'inscription des étudiantes pour l'année académique 2014-2015 et prie les États membres et les institutions financières à accorder l'appui nécessaire à cette fin.
10. **ENCOURAGE** l'UIT à élargir sa politique de recrutement des professeurs visteurs et invite les enseignants hautement qualifiés et expérimentés des États membres à servir l'université pendant des périodes de courte durée pour l'enseignement et la facilitation de la recherche.

L'Université islamique du Niger (UIN)

11. **INVITE** les États membres à accorder une assistance au budget annuel de l'UIN pour répondre aux exigences du développement de la recherche scientifique pour le développement en Afrique de l'Ouest.
12. **DEMANDE** aux États membres d'aider l'UIN à créer de nouvelles facultés, dont une faculté d'agriculture et des facultés de l'éducation et des sciences de la santé par tous les moyens possibles.
13. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et aux philanthropes pour l'octroi de l'assistance nécessaire permettant à l'UIN à construire un centre commercial financé par la BID à travers le Fonds du *Waqf* de l'UIU.

14. **EXHORTE** les États membres à fournir une assistance généreuse pour équiper les deux (2) nouvelles facultés (la faculté d'économie et de gestion et la faculté de science et de technologie) en ordinateurs, en équipement TIC et en laboratoires de sciences, etc.

L'Université islamique d'Ouganda (UIIU)

15. **EXHORTE** l'UIIU à diligenter la création de la faculté des sciences de la santé et demande aux États membres d'apporter leur assistance à travers le détachement du personnel enseignant qualifié et la fourniture des équipements appropriés.
16. **Se félicite** de l'assistance fournie à l'Université islamique d'Ouganda (UIIU) par l'Université de Lahore, au Pakistan, pour la création de la Faculté des sciences de la santé et invite les universités des secteurs public et privé à œuvrer à instaurer une coopération similaire avec les universités des États membres de l'OCI afin de leur permettre de répondre à leurs besoins.
17. **DEMANDE** aux États membres, à la BID et à d'autres institutions à procurer des fonds pour la construction d'un *waqf* au profit de l'UIIU estimé à 30 millions de dollars des États-Unis.
18. **DEMANDE** aux États membres d'apporter un soutien financier annuel durable à l'UIIU afin d'améliorer le bien-être du personnel.
19. **DEMANDE** aux États membres et aux institutions concernées de bien vouloir apporter un soutien financier et matériel volontaire au campus des étudiantes pour qu'il puisse jouer un rôle efficace dans la satisfaction des besoins éducatifs des femmes musulmanes dans les pays africains anglophones.*
20. **DEMANDE** à l'UIIU de bien vouloir poursuivre l'inscription des étudiants de l'Afrique orientale et australe pour répondre à leurs besoins éducatifs.

L'Université internationale islamique de Malaisie (UIIM)

21. **ENCOURAGE** l'UIIM à poursuivre son soutien à l'UIT, à l'UIIU et à l'UIN.
22. **EXHORTE** les États Membres et toutes les institutions pertinentes de l'OCI à apporter leur soutien au Fonds du Waqf de l'UIIM.
23. **SE FELICITE** de l'inclusion de l'UIIM au rang de 401^{ème} à 450^{ème} parmi les 500 meilleures universités dans le monde selon le classement QS de l'année 2012.
24. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N° 8/40-S&T
SUR**

**LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L'OCI
OPERANT DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Se référant à la Vision 1441 H de l'OCI pour la science et de la technologie adoptée par la 10^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet tenue en octobre 2003 à Putrajaya et le Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque;

Rappelant la Résolution n° : 8/39-S&T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement adoptée par la 39^{ème} session tenue du 15 au 17 novembre 2012 à Djibouti, République de Djibouti;

Gardant à l'esprit les résolutions et décisions adoptées par les sessions successives de la Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, de la Conférence islamique des ministres de la Santé et de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement;

Gardant à l'esprit le communiqué final adopté par la 12^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet, tenue les 6 et 7 février 2013, au Caire;

Félicitant le SESRIC, la BID, l'ISESCO, l'OSTI, la CICI et l'AIS pour leurs activités et programmes dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement;

a. Le Centre de recherches statistiques, économiques sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC) :

Consciente du rôle du SESRIC, qui comprend entre autres, la collecte, le traitement, le suivi et la diffusion de données statistiques socio-économiques et d'informations sur et pour l'utilisation des pays membres ainsi que l'organisation de stages de formation dans des domaines choisis adaptés aux besoins des Etats membres de l'OCI;

Saluant le SESRIC pour la préparation de rapports techniques et d'études hautement instructifs sur les questions les plus pertinentes pour les États membres dans plusieurs

domaines, notamment la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement;

Se félicitant des programmes de renforcement des capacités et des activités du SESRIC pour répondre aux besoins des États membres dans différents domaines;

Saluant le SESRIC pour être l'un des gestionnaires de projet de l'Atlas des sciences et de l'innovation du monde islamique en même temps que la *Royal Society* du Royaume-Uni;

Se félicitant de la contribution du SESRIC dans la préparation du projet de programme d'action stratégique de l'OCI en matière de santé pour la période 2013-2022, et ses efforts pour faciliter la préparation du Plan de mise en œuvre de l'OCI-SHPA 2013-2022;

Appréciant en outre les efforts du SESRIC dans la mise en œuvre de la Vision de l'Eau de l'OCI à travers l'élaboration d'un portail-web en ligne sur les questions de l'eau et le Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources en eau (Water-CAB) dans le but de faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des ressources en eau;

Notant l'implication active du SESRIC et sa contribution dans la mise en œuvre de l'initiative de l'OCI sur l'autosuffisance en vaccins et en médicaments dans les pays membres de l'OCI;

Prenant note du rapport du SESRIC:

Invite les institutions nationales compétentes chargées de la gestion des ressources en eau à coopérer avec le SESRIC dans l'attribution des points focaux nationaux ainsi que dans la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités et de formation dans le domaine de la gestion de l'eau en répondant au questionnaire pertinent du SESRIC;

Salue les efforts du SESRIC visant à faciliter l'appariement des besoins et des capacités des institutions nationales compétentes opérant dans le domaine de l'environnement et de la santé à travers les programmes respectifs de renforcement des capacités pertinentes du Centre, et invite les pays membres à tirer pleinement parti de ces programmes en répondant au questionnaire élaboré à cet effet par le SESRIC.

b. L'Organisation islamique pour l'Education la Science et la Culture (ISESCO):

Appréciant les efforts déployés par l'ISESCO dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement;

Reconnaissant les efforts déployés par l'ISESCO dans le renforcement des capacités

scientifiques, technologiques et d'innovation dans divers domaines importants et vitaux directement liés au développement socio-économique des États membres qui couvrent les opérations et actions en matière de capacités de recherche scientifique, d'innovation technologique, d'enseignement supérieur, d'énergies renouvelables, d'environnement, de développement durable ainsi que d'éthique de la science et de la technologie et demandant à ISESCO de poursuivre ses efforts pour élargir davantage son champ d'action afin de répondre aux besoins des États membres, conformément à ses mandats;

Saluant l'ISESCO pour l'octroi de bourses aux étudiants africains en vue de poursuivre des études en sciences de la communication, dans le cadre de la Fédération des Universités du monde islamique (FUIW) et du Centre de l'ISESCO pour la promotion de la Recherche scientifique ;

Prenant note du rapport présenté par l'ISESCO:

1. **SE FELICITE** de la création par l'ISESCO, du portail du réseau éthique islamique mondial pour renforcer la prise de conscience et le consensus sur les questions éthiques dans le monde islamique et fournir des informations éthiques sur la base du principe éthique islamique et du point de vue de la charia.
2. **SE FELICITE** du lancement par l'Organisation islamique pour l'Education la Science et la Culture (ISESCO) du «Forum interparlementaire africain sur la science, la technologie et l'innovation» conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour servir de plateforme aux parlementaires, aux décideurs politiques, à la communauté scientifique, à la société civile et aux médias en vue de dialoguer sur les mesures législatives et incitatives et aux priorités dans le cadre de la promotion de la technologie, de la science et de l'innovation pour le développement socio-économique dans la région africaine.
3. **INVITE** l'ISESCO à faciliter la mise en œuvre du document sur les indicateurs clés de performance pour les universités du monde islamique, en coordination avec le Secrétariat général de l'OCI, étant entendu que les indicateurs de performance et de leurs mécanismes de mise en œuvre ont été fixés par l'ISESCO et l'OCI.
4. **DEMANDE** à l'ISESCO de maintenir l'octroi de bourses aux étudiants africains.
5. **PREND** en considération la Déclaration sur le développement durable dans le cadre de la participation du monde islamique au Sommet de Rio +20 adoptée par les Etats Membres de l'OCI lors de la 5ème session de la Conférence islamique des ministres de l'Environnement tenue les 17 et 18 mai 2012 à Astana, au Kazakhstan.

6. **SE FELICITE** des efforts déployés par le Bureau exécutif islamique de l'Environnement pour le suivi de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la Conférence islamique des ministres de l'environnement traitant des enjeux du développement durable et de la protection de l'environnement en coordination et en consultation avec les États membres ainsi que les organismes spécialisés nationaux, régionaux et internationaux.

c. La Banque islamique de Développement (BID)

Notant avec satisfaction l'engagement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour répondre aux besoins financiers et de développement des États membres de l'OCI dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement, ainsi que les programmes et initiatives de cette institution dans ces domaines;

Apprécient la BID pour s'être concentrée sur le secteur de la santé, en particulier le domaine de la lutte contre les maladies et les épidémies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les différents États membres;

Saluant la BID pour sa contribution à la promotion de l'éducation de qualité dans les États membres;

Se félicitant en outre des programmes de bourses d'études de la BID visant à renforcer le capital humain fondé sur la science dans les États membres ainsi que les communautés musulmanes vivant dans les États non-membres;

Saluant en outre la BID pour son soutien au programme de formation sur la politique et la prospective de la STI organisé par le COMSTECH;

Apprécient davantage la BID pour le soutien financier accordé au projet de l'Atlas des sciences et de l'innovation du monde islamique, à l'élaboration du Programme d'action stratégique de l'OCI en matière de santé et la tenue, du 21 au 23 novembre 2013, par la République Turque de Chypre du Nord (RTCN), d'une conférence sur l'eau et la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI;

Prenant note du rapport de la BID:

1. **DEMANDE** à la BID de renforcer les cinq centres d'excellence choisis par le Comité exécutif du COMSTECH afin qu'ils puissent être amenés aux normes mondiales les plus élevées.
2. **DEMANDE** à la BID de continuer à soutenir les États membres dans leurs efforts pour lutter contre les maladies et les épidémies.

3. **DEMANDE** en outre à la BID d'aider les États membres à améliorer la qualité de l'enseignement et à allouer davantage de subventions au renforcement des capacités et aux projets de développement.
4. **DEMANDE** à la BID de poursuivre son soutien à l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite dans la lutte contre la polio et de coopérer avec le Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme.
5. **DEMANDE** à la BID d'envisager des programmes pour aider les États membres à évoluer vers des économies à haute valeur ajoutée et à intégrer le développement technologique dans les processus de planification des Etats membres.
6. **DEMANDE** en outre à la BID d'appliquer des taux plus avantageux pour le financement de la R&D.

d. L'Organisation pour la Science, la Technologie et l'Innovation (OSTI)

Consciente du rôle de l'OSTI pour la mise en œuvre effective des résolutions des forums de l'OCI relatives à la science, la technologie et l'innovation;

Se référant à la réunion ministérielle des membres fondateurs de l'OSTI tenue en février 2010, et la réunion du Comité du budget et des programmes de l'OSTI organisée en juin 2010 par la Cité Roi Abdelaziz pour la science et la technologie, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite;

Se félicitant de l'organisation par l'OSTI de la réunion des fabricants de vaccins sélectionnés par les États membres de l'OCI à Dubaï, Émirats Arabes Unis, les 27 et 28 février 2013, réunion qui a rassemblé des fabricants et producteurs de vaccins des pays membres de l'OCI en vue de partager leurs opinions sur l'état de la production de médicaments et de vaccins et de discuter des domaines potentiels de collaboration;

Notant avec satisfaction la décision prise par le Gouvernement des Émirats arabes unis (EAU) de collaborer activement avec l'OSTI;

1. **INVITE** l'OSTI à poursuivre et à renforcer ses activités de mise en œuvre effective des décisions des fora concernés de l'OCI conformément à son mandat;
2. **ATTEND** avec intérêt l'organisation par l'OSTI, d'un atelier sur «les femmes et la science», en coordination avec la Fondation nationale de la recherche des Emirats Arabes Unis et le Département d'Etat américain pour rassembler les femmes scientifiques des pays de l'OCI et des Etats-Unis en vue d'échanger des expériences dans leur travail et explorer les possibilités de recherches conjointes et de travail collaboratif dans des domaines mutuellement avantageux.

3. **DEMANDE** à l'OSTI d'accélérer le développement du programme de formation intitulé «la science dans la diplomatie» pour familiariser les diplomates des États membres de l'OCI aux aspects scientifiques des négociations internationales portant sur des questions comme le changement climatique et l'environnement, les questions liées à la santé, etc;
4. **INVITE** les États membres à utiliser pleinement les services de l'OSTI pour la conceptualisation et la mise en œuvre de projets visant à élever le statut de la science, de la technologie et de l'innovation et de contribuer au processus de développement socio-économique;

e. La Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI):

Notant la contribution de la CICI pour développer une société qui apprécie et soutient la S&T, en créant un environnement qui encourage et récompense les idées, appuie les sciences et l'innovation, la promeut l'entrepreneuriat dans les États membres;

Prenant note du rapport de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CICI):

1. **INVITE** la CICI à soutenir une plus grande participation de l'industrie et des investissements dans les activités de développement R&D/technologie et de promouvoir et de développer le programme de liaison université-industrie dans les États membres de l'OCI, y compris le programme visant à améliorer la commercialisation de la R&D.
2. **DEMANDE** à la CICI, en collaboration avec la BID et les États membres, d'identifier des projets viables et commercialisables pour la commercialisation des résultats de la R&D.

f. L'Académie des Sciences du Monde islamique (AIS)

Notant que l'Académie agit comme un point focal pour la communauté scientifique de l'OCI et favorise le réseautage entre les scientifiques des pays de l'OCI;

Appréciant les efforts déployés par l'AIS pour faciliter l'interaction entre les scientifiques et la promotion de l'échange de vues et d'idées sur les questions liées à la science et à la technologie en vue de renforcer le processus global de développement socio-économique dans les pays islamiques;

Consciente des décisions et recommandations de la 19^{ème} Conférence de l'AIS tenue à Dhaka, au Bangladesh, sous le titre «Réaliser le développement socio-économique dans le monde islamique à travers la science, la technologie et l'innovation »;

Saluant l'AIS pour son aide aux pays de l'OCI pour les aider à établir des académies nationales des sciences;

Apprécient l'AIS pour avoir organisé de programmes de sensibilisation à l'égard de la S&T à l'intention des parlementaires de l'OCI, en association avec l'Union parlementaire des Etats membres de l'OCI;

Apprécient également l'AIS pour avoir créé un prix biennal récompensant les scientifiques médicaux remarquables et les éminents chercheurs;

Prenant note du rapport de l'Académie des sciences du monde islamique (AIS):

1. **EXHORTE** l'AIS à renforcer ses activités dans les domaines liés à son mandat et à ses responsabilités.
2. **DEMANDE** à l'AIS, en collaboration avec les autres institutions concernées de l'OCI et les académies nationales des sciences, d'aider les États membres à intégrer la science, la technologie et l'innovation dans les processus nationaux de planification et de formulation de stratégies à long terme dans les domaines de la STI.
3. **DEMANDE** en outre à l'AIS, au COMSTECH et aux autres institutions concernées de l'OCI de renforcer leurs programmes et activités de planification et de promotion de la coopération scientifique et technologique en matière de STI entre les Etats membres de l'OCI, les institutions scientifiques, les chercheurs et les scientifiques musulmans et les partenaires politiques au niveau mondial.
4. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de ces recommandations et de soumettre un rapport à ce sujet à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

PROJET DE RESOLUTION N° : 9/40-S&T
SUR
L'INTEGRATION DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT
ET LES TEMPETES DE SABLE DANS CERTAINS ETATS MEMBRES DE L'OCI

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Rappelant les principes et objectifs de la charte de l'OCI, qui appellent les Etats membres à œuvrer à la protection et à la sauvegarde de l'environnement ;

Prenant note du Programme d'Action Décennal de l'OCI, qui invite les Etats membres à coordonner leurs politiques environnementales et leurs positions dans les fora internationaux afin d'en prévenir les effets pervers sur leur développement économique;

Rappelant la résolution sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI, qui souligne la nécessité de garantir le développement durable des Etats membres au moyen d'une politique efficace de protection de l'environnement ;

Rappelant également l'article 3 de la Déclaration islamique sur le développement durable, ratifiée par les Ministres de l'environnement des Etats islamiques réunis à Djeddah du 10 au 12 juin 2002, et qui qualifie l'environnement de « dons de Dieu » et invite tous les individus et toutes les communautés à en prendre soin et à œuvrer à le promouvoir ;

Tenant compte des effets pervers des sécheresses graves et chroniques et des conséquences du changement climatique qui se manifestent sous forme d'ensablement et de tempêtes de sable sur les Etats membres;

Prenant note du rapport final de la 1^{ère} réunion du bureau exécutif islamique pour l'environnement qui a, entre autres, appelé les autorités compétentes des Etats membres à redoubler d'efforts et à améliorer la coordination pour faire face aux nouveaux défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris la désertification ;

Rappelant la résolution n°9/39-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre l'ensablement et les tempêtes du sable adoptée par la 39^e session du CMAE, tenue à Djibouti, en République de Djibouti, du 15 au 17 novembre 2012 ;

Se félicitant de l'initiative du PNUE consistant en le Programme régional de lutte contre l'ensablement et les tempêtes de sable, ainsi que de la réunion ministérielle, tenue à Nairobi, le 21 Février 2013 et de la réunion technique, qui a eu lieu à Abou Dhabi, les 6 et 7 mai 2013, en présence de plus de 50 pays, ainsi que des agences de l'ONU, des organisations régionales et de plusieurs autres participants ;

1. **EXPRIME** sa préoccupation devant la vague sans précédent ensablement et de tempêtes de sable et les pertes énormes qu'elles provoquent dans les zones désertiques des Etats membres d'Asie et d'Afrique.
2. **INVITE** tous les Etats membres affectés et situés dans les zones désertiques d'Asie et d'Afrique à s'engager dans une interaction consciente et constructive pour régler adéquatement ce problème.
3. **EXPRIME** son appui à la création d'un mécanisme collectif régional pour une sensibilisation accrue, l'alerte précoce et la gestion du risque afin de permettre aux pays affectés de faire face au problème de manière adéquate.
4. **APPELLE** à la mobilisation de toutes les institutions et instruments internationaux et régionaux pour l'environnement, y compris la ROPME, afin de s'attaquer sérieusement et rapidement au problème et de mobiliser les ressources techniques et financières nécessaires pour aider les pays touchés.
5. **INVITE** les Etats membres à contribuer à la reforestation des zones désertiques dans les pays de l'OCI et à prendre des mesures fermes à l'encontre de la coupe abusive des arbres et des feux de brousse.
6. **INVITE** les agences spécialisées de l'OCI comme la BID à prendre toutes les mesures appropriées pour développer des projets concrets d'assistance aux pays affectés pour leur permettre de surmonter les effets désastreux de ce phénomène.
7. **DECIDE** de rester saisie de ce dossier.

RÉSOLUTION N°.10/39-S&T
SUR
L'ANCIEN SITE D'ESSAIS NUCLEAIRES DE SEMIPALATINSK
ET LA JOURNEE MONDIALE CONTRE LES ESSAIS NUCLEAIRES
ET LA REHABILITATION DE LA REGION DE LA MER D'ARAL

La 40^e session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable), tenue à Conakry, République de Guinée, du 6-8 safar 1435H (9-11 décembre 2013) ;

Tenant compte de la résolution n°64/35 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur « la coopération internationale pour la réhabilitation écologique et le développement économique de la région de Semipalatinsk du Kazakhstan »,

Tenant compte également de la résolution n°63/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur « le Journée mondiale contre les essais nucléaires » qui déclare le 29 août, journée mondiale de lutte contre les essais nucléaires;

Rappelant la résolution n° : 4/33-S&T sur les questions environnementales adoptée par la 33^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, demandant à la Banque islamique de développement et aux institutions caritatives des pays islamiques d'explorer les voies et moyens de développer des programmes spéciaux pour aider les régions de la mer d'Aral et de Semipalatinsk, en coordination avec les programmes internationaux, régionaux et nationaux existants;

Exprimant sa profonde préoccupation au sujet des conséquences liées aux problèmes écologiques de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk;

Notant qu'en vertu du décret pris le 29 août 1991 par le Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, site d'essais nucléaires de Semipalatinsk a été fermé après avoir fonctionné de 1949 à 1991 et produit 456 essais nucléaires;

Reconnaissant que l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk reste une source de grande préoccupation pour le Kazakhstan en vue des risques à long terme qu'il représente sur la vie et la santé des résidents de la région et sur l'environnement.

1. **REITERE** son appel aux Etats membres pour marquer la Journée internationale contre les essais nucléaires le 29 août afin de renforcer la prise de conscience sur les effets des explosions des essais nucléaires.
2. **REND HOMMAGE** aux Etats membres pour leur contribution à la célébration du 20^{ème} anniversaire de la fermeture de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, qui visait à informer le public des dangereuses conséquences des essais nucléaires pour la vie et la santé des personnes et pour l'environnement.

3. **MET L'ACCENT** sur l'importance de la mise en oeuvre du troisième programme du bassin de la mer d'Aral (ASBP-3) lors de la conférence de coordination des bailleurs de fonds tenue le 9 décembre 2010 à Almaty, au Kazakhstan.
4. **FELICITE** le Gouvernement du Kazakhstan pour la mise en oeuvre du programme de terrain '*Jassyl damou*' (développement vert) pour la période 2010-2014, qui vise à Trouver une solution globale aux problèmes liés à la zone de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk.
5. **EXHORTE** la Banque islamique de Développement, les États membres de l'OCI et la communauté internationale des donateurs à continuer à fournir un appui technique et financier pour la mise en oeuvre de programmes visant à résoudre les questions liées à la mer d'Aral et à l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk.
6. **REITERE** sa demande au Secrétaire général de suivre la mise en oeuvre de la présente résolution et de faire le rapport à ce sujet à la 40^{ème} session du Conseil de ministres des Affaires étrangères.